Docusign Envelope ID: F06A1757-E571-458C-B870-E7807BC52A1D

ENERSCIENCE
Société par actions simplifiée
Capital social : 364.323,19 €
Siège social : 3, rue Eiffel
61000 ALENÇON
R.C.S. ALENÇON 831 897 921
(Ci-après désignée, la « **Société** »)

AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUIN 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la Présidente, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 125.790,72 € de la manière suivante :

- Une somme de 31.432,32 € au poste « Réserve légale »
- Le solde, soit la somme de 94.358,40 € à titre de dividendes aux associés.

Cette résolution a été adoptée.

La société **« COSTIER FINANCES »**
Présidente
Représentée par **Monsieur Antoine DA COSTA**

DocuSigned by:
8456216C59DF43B...

Certifié Conforme
Le Président

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	43 689	30 535	13 153	4 807
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	109 672	84 412	25 260	22 879
	Autres immobilisations corporelles	202 512	141 103	61 409	62 350
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	40 000		40 000	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	9 517		9 517	9 517
	TOTAL (II)	**405 390**	**256 051**	**149 339**	**99 553**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	9 972		9 972	15 022
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 630 827	85 142	1 545 685	1 095 143
	Autres créances	74 104		74 104	108 343
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	208 660		208 660	154 374
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	9 439		9 439	13 457
	TOTAL (III)	**1 933 003**	**85 142**	**1 847 860**	**1 386 338**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**2 338 392**	**341 193**	**1 997 199**	**1 485 892**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an 9 517
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	364 323	50 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	1 305	
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		238 939
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**125 791**	**92 004**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**496 419**	**385 943**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	5 570	3 471
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**5 570**	**3 471**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		12 903
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 864
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	716 025	625 196
	Dettes fiscales et sociales	475 930	324 208
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 495	978
	Produits constatés d'avance (1)	301 761	129 328
	Total des dettes	**1 495 211**	**1 096 477**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 997 199**	**1 485 892**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	125 790,72	92 004,47
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 495 211	1 092 614
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		France	Exportation	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	4 905 284		4 905 284	4 378 584
	Montant net du chiffre d'affaires	**4 905 284**		**4 905 284**	**4 378 584**
	Production stockée			(5 050)	13 315
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			30 500	38 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			43 737	52 258
	Autres produits				32
	Total des produits d'exploitation (1)			**4 974 471**	**4 482 190**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			1 864 669	1 856 563
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 050 290	840 926
	Impôts, taxes et versements assimilés			31 212	26 167
	Salaires et traitements			1 164 699	982 919
	Charges sociales du personnel			625 730	519 501
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			56 670	43 235
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				84 892
	Dotations aux provisions			5 570	166
	Autres charges			139	12
	Total des charges d'exploitation (2)			**4 798 978**	**4 354 381**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**175 493**	**127 808**

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		**175 493**	**127 808**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	331	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**331**	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	49	280
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**49**	**280**
RESULTAT FINANCIER		**282**	**(280)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**175 776**	**127 528**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	108	589
	Sur opérations en capital		8 670
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**108**	**9 259**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 913	7
	Sur opérations en capital		8 995
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**1 913**	**9 002**
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(1 806)**	**257**
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		48 179	35 781
TOTAL DES PRODUITS		**4 974 910**	**4 491 449**
TOTAL DES CHARGES		**4 849 119**	**4 399 444**
RESULTAT DE L'EXERCICE		**125 791**	**92 004**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ENERSCIENCE

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000,00€
3, Rue EIFFEL - 61000 Alençon
R.C.S ALENCON : 831 897 921

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

CEGB Expertise Comptable & Audit
10, Cours Louis Lumière
94300 VINCENNES
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

SAS ENERSCIENCE

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000,00€
3, Rue EIFFEL - 61000 Alençon
R.C.S ALENCON : 831 897 921

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2024

CEGB Expertise Comptable & Audit
10, Cours Louis Lumière
94300 VINCENNES
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

A l'assemblée générale de la société ENERSCIENCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENERSCIENCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme décrit dans la note Elément 1 Règles et Méthodes Comptables « **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE »** de l'annexe légale :

1/ Les travaux en cours :
Les travaux en cours sont valorisés à leur coût de production déterminés en ajoutant aux achats le temps passé par chaque collaborateur sur des chantiers non encore facturés.

2/ L'évaluation des travaux pluriannuels :
Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers. Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

3/ Autres évènements :

Néant

Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription des opérations indiquées ci-dessus, nous nous sommes assurés que ces notes inscrites dans les annexes légales fournissent une information appropriée.

Votre société décrit dans la note de l'annexe légale « **ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES** » les éléments et les hypothèses qui lui ont permis d'inscrire extra-comptablement le montant de l'engagement au 31/12/2024 en matière de pensions et retraites qui s'élève à 21.954 € Euros.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges et aux pertes à terminaisons sur les chantiers pluriannuels, tels qu'inscrits dans la note « **PROVISIONS** » des annexes légales.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi,

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vincennes,
Le 30 Mai 2025.

CEGB Expertise Comptable & Audit
10, Cours Louis Lumière
94300 VINCENNES
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31/12/2024

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisée ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 16 des statuts, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R. 227-10 du code de commerce, nous avons été informées de l'exécution des conventions suivantes au cours de l'exercice écoulé :

Signature d'une convention de prestation de services avec la société SORENS INVEST

Votre société a signé une convention de prestations de services avec la société SORENS INVEST, pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2023, renouvelable ensuite pour une année par tacite reconduction, sauf dénonciation au moins 3 mois avant la fin de la période contractuelle, dans laquelle M. GUYOT Christophe est président.

L'exécution de ce contrat au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, a généré une charge d'exploitation de 117.616,88 €uros hors taxes.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Signature d'une convention de prestations de services avec la société LAB'SCIENCE

Votre société a signé une convention de prestations de services avec la société LAB'SCIENCE, pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2019, renouvelable ensuite pour une année par tacite reconduction, sauf dénonciation au moins 3 mois avant la fin de la période contractuelle, dans laquelle M. Antoine DA COSTA est président.

Objet : Convention de prestations de services dans les domaines suivants :

- Réalisation de projets,
- M.Q.H.S.E.
- Technique, Scientifique & R&D,
- Administratif, Comptable, Informatique & Financier,
- Juridique
- Marketing
- Commercial
- Ressources Humaines
- Achats & Logistique

L'exécution de ce contrat au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 a généré des charges à hauteur de 4.390,00 €uros hors taxes.

Signature d'une convention de prestation de services avec la société PANTERA MANAGEMENT

Pour rappel : Décision extraordinaire de la société PANTERA MANAGEMENT du 29/04/2019 portant sur la modification de la dénomination sociale qui devient « SORENS INVEST »

Votre société a signé une convention de prestation de services dont les modalités d'exécution portent en point 6 sur la Location de véhicules. Cette convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1er Août 2017, renouvelable ensuite pour une année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception 6 mois avant la fin de la période en cours, dans laquelle la M. GUYOT Christophe est président.

Objet : Contrat de Location de véhicules,

L'exécution de ce contrat au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, a généré une charge d'exploitation de 11.555,25 €uros hors taxes.

Fait à Vincennes,
Le 30 Mai 2025

CEGB Expertise Comptable & Audit
10, Cours Louis Lumière
94300 VINCENNES
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS